

**237**

**CR3.1**

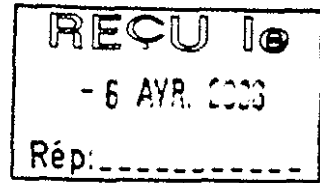
Projet de prolongement de l'autoroute 73, Robert-Cliche, entre Beauceville et Saint-Georges

**Beauceville et Saint-Georges 6211-06-111**

*Projet de prolongement de l'autoroute 73, Robert-Cliche  
entre Beauceville et Saint-Georges  
par le ministère des Transports*

**CORRESPONDANCE RELATIVE À LA TENUE D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**



Municipalité  
régionale de comté  
de Beauce-Sartigan

Saint-Georges, le 4 avril 2006

Monsieur Claude Béchar, ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
675, boul. René-Lévesque Est  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Dossier de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche / Tronçon  
Beauceville – Saint-Georges

Monsieur le ministre

Vous trouverez accompagnant la présente, la résolution 2006-03-038 adoptée  
unanimentement par le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan.

Tous les maires de la MRC appuient le projet de l'autoroute tel que déposé à votre  
ministère dans le cadre du Bureau d'audience publique en environnement. Tous sont  
aussi unanimes à vous soumettre respectueusement la demande de ne pas retarder le  
projet par la tenue d'audiences publiques. À cet effet, l'argumentaire contenu à la  
résolution précise les motifs invoqués par la MRC.

Notre région a besoin d'une autoroute jusqu'à Saint-Georges et ce sans aucun autre  
délai. Nous comptons sur votre collaboration pour éviter ceux-ci, ils furent déjà assez  
nombreux.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Luc Lemieux, préfet  
MRC de Beauce-Sartigan

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à Ville Saint-Georges, au centre administratif de la MRC, le 29 mars 2006. Sont présents :

M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce	M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaélan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth	M. Marc Nadeau	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley	M. Léonide Grenier	Saint-Benoît-Labre
M. Renaud Tanguay	Saint-Hilaire-de-Dorset	M. Viaieur Boucher	Notre-Dame-des-Pins
M. Roger Carette	Saint-Georges	M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines	M. Ghislain Plante	La Guadeloupe
M. Claude Lemieux	Lac-Poulin	M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René	M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin

Sous la présidence de Monsieur Luc Lemieux, maire de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et préfet de la MRC. Monsieur Claude Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**DEMANDE AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS VISANT À NE PAS RETARDER LE PROJET  
DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 73 (TRONÇON BEAUCEVILLE - SAINT-  
GEORGES)**

Résolution no. 2006-03-038

Attendu que le prolongement de l'Autoroute 73 (tronçon Saint-Joseph - Saint-Georges) a été indûment retardé au moins cinq fois au cours des vingt-cinq dernières années;

Attendu qu'au cours des deux dernières années, plusieurs séances d'information ont été tenues afin d'assurer toute la transparence possible à un tel projet, notamment au niveau des différents impacts environnementaux;

Attendu que suite à la tenue de ces assemblées publiques, le ministère des Transports a apporté de nombreux ajustements au projet afin de minimiser les impacts sur la collectivité et le milieu environnant;

Attendu qu'à notre avis l'étude déposée au bureau des audiences publiques environnementales est complète, répond aux orientations gouvernementales en matière de développement durable et démontre clairement la maximisation environnementale du projet;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ vingt décès sont survenus sur la Route 173 entre Saint-Joseph et Saint-Georges;

Attendu que pour des raisons de sécurité publique, de survie économique et de bien-être collectif de la région, il est devenu impératif de procéder rapidement à la réalisation de cette infrastructure routière;

Attendu que la tenue d'audiences publiques aurait pour effet de retarder encore une fois ce projet faisant l'unanimité des intervenants socioéconomiques de la grande Beauce;

Attendu qu'à notre avis il n'a pas été démontré que la tenue de telles audiences était requise pour assurer le bien-être collectif et ce, dans un contexte de développement durable;

Attendu l'entente fédérale-provinciale dans le cadre des fonds canadiens d'infrastructure frontaliers;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Marc Nadeau et résolu unanimement de demander à monsieur Claude Béchard, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de ne pas tenir d'audiences publiques et d'autoriser le plus rapidement possible le projet de prolongement de l'Autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges.

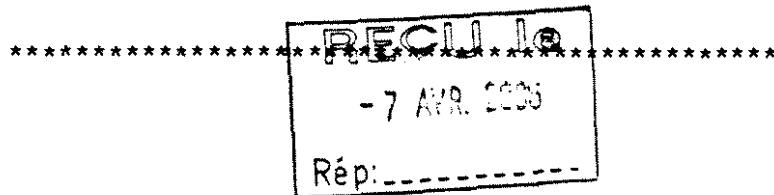
Il est également résolu de signifier notre demande, à des fins de support de leur part, à Monsieur Michel Després, ministre des Transports; à Monsieur Laurent Lessard, ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches; à Madame Diane Leblanc, députée de Beauce-Sud; et à l'honorable député de Beauce et ministre de l'Industrie, monsieur Maxime Bernier.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Claude Poulin, sec.-trés.  
MRC de Beauce-Sartigan  
Le 3 avril 2006

# Corporation Municipale de St-Philibert



À une réunion régulière du Conseil municipal de St-Philibert, lundi 3 avril 2005 à compter de 19h30, à laquelle réunion sont présents messieurs Bernard Paquet, René Francoeur, Denis Paquet, Bernard Rodrigue, Rémi Loignon et madame Chantal Robitaille, conseillers, sous la présidence de monsieur Marc Nadeau, maire.

Madame Marie-Jeanne Ouellet, directrice générale, était également présente.

06-37      **Demande au ministre du Développement durable, de l'environnement et des parcs visant à ne pas retarder le projet de construction de l'autoroute 73 (tronçon Beauceville- Saint-Georges).**

Attendu que le prolongement de l'autoroute 73 (tronçon Saint-Joseph- Saint-Georges) a été dûment retardé au moins cinq fois au cours des vingt-cinq dernières années;

Attendu qu'au cours des deux dernières années, plusieurs séances d'information ont été tenues afin d'assurer toute la transparence possible à un tel projet, notamment au niveau des différents impacts environnementaux;

Attendu que suite à la tenue de ces assemblées publiques, le ministre des Transports a apporté de nombreux ajustements au projet afin de minimiser les impacts sur la collectivité et le milieu environnant;

Attendu qu'à notre avis, l'étude déposée au Bureau des audiences publiques environnementales est complète et répond aux orientations gouvernementales en matière de développement durable et démontre clairement la maximisation environnementale du projet;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ vingt décès sont survenus sur la route 173 entre Saint-Joseph et Saint-Georges;

Attendu que par des raisons de sécurité publique, de survie économique et de bien-être collectif de la région, il est devenu impératif de procéder rapidement à la réalisation de cette infrastructure routière;

Attendu que la tenue d'audiences publiques aurait pour effet de retarder encore une fois ce projet faisant l'unanimité des intervenants socio-économiques de la grande Beauce;

Attendu qu'à notre avis il n'a pas été démontré que la tenue de telles audiences était requise pour assurer le bien être collectif et ce, dans un contexte de développement durable;

Attendu l'entente fédérale-provinciale dans le cadre des fonds canadiens d'infrastructure frontaliers;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Denis Paquet, secondé par monsieur Bernard Rodrigue et résolu unanimement :

de demander à monsieur Claude Béchar, ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs, de ne pas tenir d'audiences publiques et d'autoriser le plus rapidement possible le projet de prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges;

de signifier également notre demande, à des fins de support de leur part, à monsieur Michel Després, ministre des Transports du Québec, à monsieur Laurent Lessard, ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, à madame Diane Leblanc, députée de Beauce-Sud et à l'honorable député de Beauce et ministre de l'Industrie du Canada, monsieur Maxime Bernier.

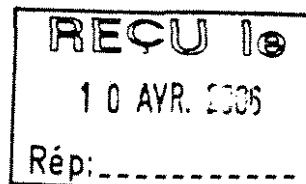
Vraie copie certifiée



Marie-Jeanne Ouellet, directrice générale



Saint-Georges, le vendredi 7 avril 2006



Monsieur Claude Béchar  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS  
Édifice Marie Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est  
30<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Déclaration de solidarité pour le projet de prolongement de l'autoroute 73**

Monsieur le Ministre,

La présente s'inscrit dans le cadre de l'audience publique présentement en cours relativement au projet de prolongement de l'autoroute 73, *Robert-Cliche*, entre Beauceville et Saint-Georges.

Suite à divers entretiens avec certains intervenants du milieu, la Chambre de commerce de Saint-Georges a lancé expressément le 4 avril dernier un appel immédiat à la solidarité et à la mobilisation afin d'assurer la réalisation de l'autoroute 73 jusqu'à la route 204 selon les échéanciers déjà prescrits par le Gouvernement.

En ce sens, c'est avec empressement que nous vous présentons en ce jour les résultats de cette déclaration de solidarité qui a été expédiée à tous les membres de la Chambre de commerce de Saint-Georges, soit plus de 400 entreprises provenant de divers secteurs d'activités. Maintenant, en à peine deux jours, nous joignons à la présente, la signature de plus de 765 personnes qui vous démontrent leur intérêt à assister à la réalisation au plus vite des tronçons manquants de l'autoroute 73 jusqu'à Saint-Georges. De ces personnes sensibilisées à la cause, nous dénombrons soixante-quinze (75) entreprises différentes. Cette forte participation nous réjouit puisque les entrepreneurs et la population se sont mobilisés rapidement, et ce malgré le court laps de temps qu'ils avaient pour nous répondre.

Cette initiative est en fait une recommandation d'un Colloque sur la situation socioéconomique de la MRC Beauce-Sartigan qui se tenait le 22 mars dernier au Centre de congrès Le Georgesville. C'est lors de ce rassemblement que plus de 200 intervenants du milieu ont revendiqué unanimement la construction du segment manquant de l'autoroute dans les meilleurs délais. Suite à ce constat, nous avons demandé à toute la communauté d'affaires et aux différents intervenants concernés d'entreprendre une mobilisation importante afin d'unifier nos interventions dans le processus de consultation en cours pour que la construction de la partie manquante de l'autoroute débute rapidement.

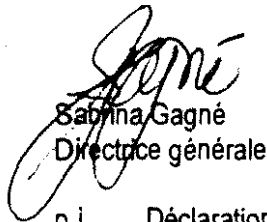
Considérant ce qui précède, nous exhortons le Ministère de réaliser au plus vite les travaux nécessaires à la réalisation du segment manquant de l'autoroute de la Beauce (Beauceville/Saint-Georges).

Notre regroupement considère comme un « droit » le prolongement de l'autoroute de la Beauce jusqu'à la route 204, ainsi qu' un investissement d'équité, de justice et aussi un préalable à la survie, à la croissance et au développement de notre région. Nous considérons par cette entremise que la population, les entreprises et les intervenants de la région profondément dédiés aux intérêts économiques et sécuritaires de notre milieu réclament eux aussi la livraison la plus immédiate possible des engagements de l'entente fédérale-provinciale.

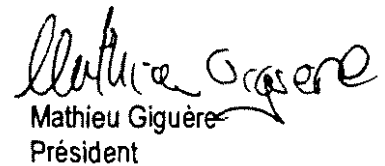
Toutefois, tel que mentionné dans notre sollicitation, sachez que nous respectons les gens qui peuvent être, à certains égards, lésés par l'exécution de ce plan routier. En ce sens, nous demandons aux promoteurs de considérer les doléances de ces propriétaires en misant sur des conclusions équitables.

En terminant, nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à cette mobilisation et nous vous invitons à prendre connaissance de ces approbations soumises à cet effet et de les considérer comme étant des demandes et appuis formels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à nos sentiments distingués.



Sabrina Gagné  
Directrice générale



Mathieu Giguère  
Président

p.l. Déclaration de solidarité

c.c. Madame Diane Leblanc, Députée provinciale de Beauce-Sud et Vice-présidente à l'Assemblée Nationale  
Monsieur Maxime Bernier, Député fédéral de Beauce et Ministre de l'Industrie  
Monsieur Roger Carette, Maire de Ville de Saint-Georges  
Monsieur Hervé Pomerleau, Président des Amis de l'autoroute



**Autoroute de la Beauce :**

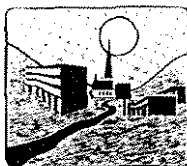
---

**DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ**

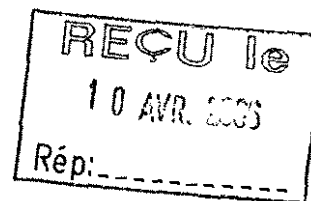
La Chambre de commerce de Saint-Georges appelle à la mobilisation et réclame à juste titre que la construction du segment manquant de l'Autoroute de la Beauce débute dans les meilleurs délais, et ce afin que les sommes engagées par les différents paliers de gouvernements soient employées aux fins promises et en temps annoncé.

NOM	ORGANISATION	SIGNATURE
-----	--------------	-----------

8585, boulevard Lacroix, bureau 310, Ville de Saint-Georges (Québec) G5Y 5L6



VILLE DE BEAUCEVILLE



Beauceville, le 6 avril 2006

Monsieur Claude Béchar  
Ministre du Développement durable,  
Environnement et Parcs  
Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec, QC G1R 5V7

**Objet: Projet de prolongement de l'autoroute 73**

Monsieur le Ministre,

En regard au sujet pré-cité et suite à la séance d'information publique tenue le 21 mars dernier par le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, la Ville de Beauceville tient à souligner:

1. Qu'elle ne désire pas que se tiennent des audiences publiques sur ce projet,
2. Qu'elle tient à vous souligner son soutien au prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges,
3. Que le prolongement de cet axe autoroutier est voulu par le milieu depuis très longtemps et,
4. Que la tenue des audiences n'apporterait à notre avis que des délais additionnels.

Depuis près de 3 ans, la Ville est en négociation avec le Ministère des Transports pour améliorer les effets positifs de la présence de l'autoroute.

Le choix du tracé de l'autoroute dans les limites de Beauceville a soulevé des opinions contradictoires, mais la Ville compte compléter les

négociations déjà amorcées avec le ministère des Transports croyant fermement que les positions adoptées à ce jour ne sont pas irréconciliables et qu'il sera possible de solutionner les quelques points à régler. Par ailleurs, nous trouvons irritant que les points discutés et réglés et ou en phase de règlement qui ne sont pas reliés directement à l'étude du BAPE puissent difficilement nous être confirmés légalement.

C'est pourquoi la Ville de Beauceville souhaite que la médiation soit préférée dans les circonstances. Les engagements liés à ce projet entre la Ville et le ministère des Transports seraient confirmés, utiles aux deux parties et gage de notre bonne entente.

En outre, dans le cas où d'autres groupes et individus aient fait une ou plusieurs demandes d'audiences publiques, la Ville de Beauceville privilégierait la médiation avec les demandeurs et souhaite, dans un tel cas, être entendue en présence du médiateur.

Tout comme le promoteur, la Ville croit au succès de ce projet et considère qu'une entente écrite, bien documentée et comprise par les deux parties serait la meilleure solution.

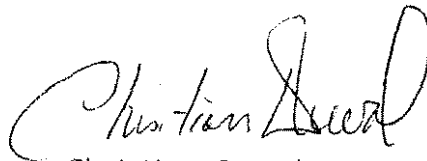
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.




Jean-Guy Bolduc,  
Maire



Luc Provençal,  
conseiller district # 4



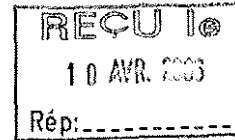
Christian Duval,  
conseiller district # 2



Sylvain Morin,  
conseiller district # 5



Paul Veilleux,  
Conseiller district # 3



Municipalité de Saint-Théophile

**SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE AUX LIEU ET HEURE HABITUELS DES SESSIONS DU CONSEIL LE**

**04 Avril 2006** sont présents Messieurs les conseillers suivants:  
**Étienne Bédard, Mario Lefebvre, André Poulin, Mathieu Poulin, René Paquet, Ghyslain Faucher; tous formant quorum pour cette session tenue sous la présidence de Monsieur le maire Roland Boucher.**

Paula Lacoursière, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

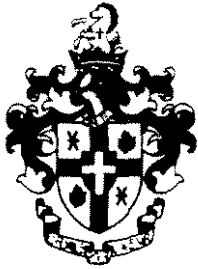
**RÉSOLUTION 2006- 69 :Demande ministre développement durable, environnement et des parcs visant à ne pas retarder le projet de construction de l'autoroute 73 ( Beauceville- St-Georges )**

Attendu que le prolongement de l'autoroute 73 a été indéfiniment retardée au moins cinq fois au cours des vingt-cinq dernières années;  
Attendu qu'au cours des deux dernières années plusieurs séances d'informations ont été tenues afin d'assurer toute la transparence possible à un tel projet, notamment au niveau des différents impacts environnementaux;  
Attendu que suite à ces assemblées publiques le ministère des Transports à apporter de nombreux ajustements au projet afin de minimiser les impacts sur la collectivité et le milieu environnant;  
Attendu qu'à notre avis l'étude déposée au bureau du BAPE est complète, répond aux orientations gouvernementales en matière de développement durable et démontre clairement la maximisation environnementale du projet ;  
Attendu qu'au cours des cinq dernières années environ 20 décès sont survenus sur la route 173 entre St-Joseph et St-Georges;  
Attendu que pour des raisons de sécurité publique, de survie économique et de bien-être collectif de la région il est devenu impératif de procéder rapidement à la réalisation de cette infrastructure routière;  
Attendu que la tenue d'audiences publiques aurait pour effet de retarder encore une fois ce projet faisant l'unanimité des intervenant socio-économiques de la région;  
Attendu qu'à notre avis il n'a pas été démontré que la tenue de telles audiences était requise pour assurer le bien-être collectif et ce, dans un contexte de développement durable;  
Attendu l'entente fédérale-provinciale dans le cadre des fonds canadiens d'infrastructure frontaliers;  
Il est proposé par Mario Lefebvre, appuyé par René Paquet appuyé par et unanimement résolu :  
- de demander à M. Claude Béchar, ministre du développement durable , environnement et des parcs, de ne pas tenir d'audience publiques et d'autoriser le plus rapidement possible le projet de prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et St-Georges;  
- de signifier également notre demande à des fins de support de leur part à :  
Michel Després, ministre des Transports  
Laurent Lessard, ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches  
Diane Leblanc, député de Beauce-Sud  
et à l'Honorable Député de Beauce aux communes, Monsieur Maxime Bernier.  
ADOPTÉE.

---

**COPIE CONFORME D'UN EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS, DONNÉE ce 05 Avril 2006**

Paula Lacoursière, d.g./s.t



**VILLE DE  
SAINT-GEORGES**



**Service du Greffe**

11700, boulevard Lacroix  
Ville de Saint-Georges  
(Québec) G5Y 1L3  
Téléphone: (418) 228-5555  
Télécopieur: (418) 228-3855

Ville de Saint-Georges, le 12 avril 2006

**L'Honorable Claude Béchar**

Ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est / 30<sup>e</sup> étage  
QUÉBEC (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Prolongement de l'autoroute 73  
entre Beauceville et Saint-Georges**

---

Monsieur le ministre,

Nous vous transmettons, par la présente, un extrait certifié de la résolution numéro 06-3306 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 10 avril dernier, relativement aux demandes de tenues d'audiences publiques en environnement pour le prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

**JEAN M<sup>c</sup>COLLOUGH, Greffier**  
**Directeur du Secrétariat général**  
jc.

P.J.



**VILLE DE  
SAINT-GEORGES**



**Service du Greffe**

11700, boulevard Lacroix  
Ville de Saint-Georges  
(Québec) G5Y 1L3  
Téléphone: (418) 228-5555  
Térecopieur: (418) 228-3855

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-GEORGES**

Extrait du procès-verbal d'une séance régulière du Conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu ordinaire le 10 avril 2006 à laquelle sont présents mesdames les Conseillères Irma Quirion, Marie-Ève Dutil et Karen Hilchey, messieurs les Conseillers Serge Paquet, Daniel Lessard, Jean Perron, Régis Drouin, et Marcel Bérubé.

Formant quorum du Conseil sous la présidence de monsieur le Maire Roger Carette.

**RÉSOLUTION N° 06-3306**

Demande au ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs concernant le prolongement de  
l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges

ATTENDU : les consultations menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges;

ATTENDU : que suite à cette présentation, certaines personnes ont fait des demandes d'audiences publiques concernant ce projet;

ATTENDU : la mobilisation de la très grande majorité de la communauté régionale incluant les gens d'affaires à l'effet de procéder, le plus rapidement possible, au prolongement de l'autoroute;

ATTENDU : les délais important que peut entraîner la tenue d'audiences publiques en environnement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le Conseiller Serge Paquet  
APPLUYÉ par monsieur le Conseiller Daniel Lessard  
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce Conseil demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de privilégier la médiation plutôt que la tenue d'audiences publiques en environnement pour les demandes qui peuvent paraître fondées en fait ou en droit, concernant le prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges.

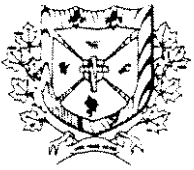
**ADOPTÉE**

**ROGER CARETTE**  
Maire

**JEAN M<sup>C</sup>COLLOUGH**  
Greffier

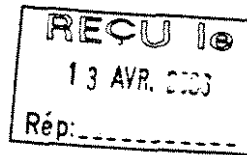
Extrait certifié conforme,  
à Ville de Saint-Georges,  
ce 12<sup>e</sup> jour d'avril 2006.

  
**JEAN M<sup>C</sup>COLLOUGH**  
Greffier  
jc.



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BENOÎT-LABRE

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE LUNDI LE 3 AVRIL 2006



À une session régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, lundi le 3 avril 2006 à 19h30, à la salle de l'hôtel de ville, à Saint-Benoît-Labre.

Étaient présents : Éric Rouillard, Jimmy Laflamme, Paul Veilleux, Marc Cloutier, Yves Boucher, Marco Marois, sous la présidence du maire Léonide Grenier. Gaétane Vallée, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**RÉSOLUTION NO 119132-04-2006 : AUTOROUTE 73**

Attendu que le prolongement de l'Autoroute 73 (tronçon Saint-Joseph - Saint-Georges) a été indûment retardé au moins cinq fois au cours des vingt-cinq dernières années;

Attendu qu'au cours des deux dernières années, plusieurs séances d'information ont été tenues afin d'assurer toute la transparence possible à un tel projet, notamment au niveau des différents impacts environnementaux;

Attendu que suite à la tenue de ces assemblées publiques, le ministère des Transports à apporter de nombreux ajustements au projet afin de minimiser les impacts sur la collectivité et le milieu environnant;

Attendu qu'à notre avis l'étude déposée au bureau des audiences publiques environnementales est complète, répond aux orientations gouvernementales en matière de développement durable et démontre clairement la maximisation environnementale du projet;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ vingt décès sont survenus sur la Route 73 entre Saint-Joseph et Saint-Georges;

Attendu que pour des raisons de sécurité publique, de survie économique et de bien-être collectif de la région, il est devenu impératif de procéder rapidement à la réalisation de cette infrastructure routière;

Attendu que la tenue d'audiences publiques aurait pour effet de retarder encore une fois ce projet faisant l'unanimité des intervenants socioéconomiques de la grande Beauce;

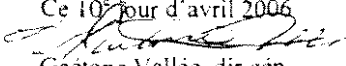
Attendu qu'à notre avis il n'a pas été démontré que la tenue de telles audiences était requise pour assurer le bien-être collectif et ce, dans un contexte de développement durable;

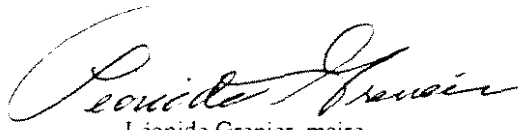
Attendu l'entente fédérale-provinciale dans le cadre des fonds canadiens d'infrastructures frontaliers;

Il est proposé par Jimmy Laflamme et résolu unanimement de demander à monsieur Claude Béchard, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de ne pas tenir d'audiences publiques et d'autoriser le plus rapidement possible le projet de prolongement de l'Autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges.

Il est également résolu de signifier notre demande, à des fins de support de leur part, à Monsieur Michel Després, ministre des Transports; à Monsieur Laurent Lessard, ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches; à Madame Diane Leblanc, députée de Beauce-Sud; et à l'honorable député de Beauce et ministre de l'Industrie, monsieur Maxime Bernier.

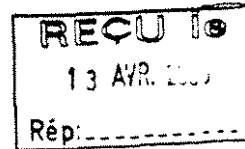
Copie certifiée conforme  
À Saint-Benoît-Labre, Beauce  
Ce 10<sup>e</sup> jour d'avril 2006

  
Gaétane Vallée, dir.gén.

  
Léonide Grenier, maire

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

495, rue Principale  
Saint-Évariste-de-Forsyth  
G0M 1S0  
Tél.: (418) 459-6488  
Télec.: (418) 459-6268



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

PROCÈS-VERBAL d'une session ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Évariste-de-Forsyth tenue au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil lundi le 3 avril 2006 à 19.30 heures. Et sont présents:

Martine Giguère  
Germain Paquet  
Carole Rouleau  
Formant quorum sous la présidence du maire Gaétan Bégin.  
Claude Poulin, directeur général est aussi présent.  
Bruno Couture, directeur des incendie est aussi présent.

3 avril 06-9

**DEMANDE AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS VISANT À NE PAS RETARDER LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 73 (TRONÇON BEAUCEVILLE – SAINT-GEORGES)**

**Attendu** que le prolongement de l'autoroute 73 (tronçon Saint-Joseph – Saint-Georges) a été indûment retardé au moins cinq fois au cours des vingt-cinq dernières années;

**Attendu** qu'au cours des deux dernières années plusieurs séances d'informations ont été tenues afin d'assurer toute la transparence possible à un tel projet, notamment au niveau des différents impacts environnementaux;

**Attendu** qu suite à la tenue de ces assemblées publiques le ministère des Transports a apporté de nombreux ajustements au projet afin de minimiser les impacts sur la collectivité et le milieu environnant;

**Attendu** qu'à notre avis l'étude déposée au Bureau des audiences publiques environnementales est complète, répond aux orientations gouvernementales en matière de développement durable et démontre clairement la maximisation environnementale du projet;

**Attendu** qu'au cours des cinq dernières années environ vingt décès sont survenus sur la route 173 entre Saint-Joseph et Saint-Georges;

**Attendu** que pour des raisons de sécurité publique, de survie économique et de bien-être collectif de la région il est devenu impératif de procéder rapidement à la réalisation de cette infrastructure routière;

**Attendu** que la tenue d'audiences publiques aurait pour effet de retarder encore une fois ce projet faisant l'unanimité des intervenants socio-économiques de la grande Beauce;

**Attendu** qu'à notre avis il n'a pas été démontré que la tenue de telles audiences était requise pour assurer le bien être collectif et ce, dans un contexte de développement durable;

**Attendu** l'entente fédérale-provinciale dans le cadre des fonds canadiens d'infrastructure frontaliers;

En conséquence

Il est proposé par Martine Giguère et résolu que la municipalité demande à monsieur Claude Béchar, ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs, de ne pas tenir d'audiences publiques et d'autoriser le plus rapidement possible le projet de prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges;

ADOpte UNANIMEMENT

SIGNÉ : GAÉTAN BÉGIN MAIRE  
CLAUDE POULIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vraie copie conforme

  
.....  
CLAUDE POULIN DIRECTEUR GÉNÉRAL





REÇU 10  
18 AVR. 2006  
Rép: .....

Procès-verbal

Copie de résolution

Le 11 AVRIL 2006

SAINT HILAIRE DE DORSET

(Nom de la municipalité)

A une session régulière , spéciale , ajournement , .....

tenue le 3 AVRIL 2006 ..... et à laquelle est présent son honneur

le maire M. RENAUD WANGUAY .....

et les conseillers suivants: Lionel Jacques  
Carole Beaudoin, Michel Breton  
Germain Létourneau, Céline Bilodeau

formant quorum sous la présidence du maire.

M. me. Johanne Jacques ..... Secrétaire-trésorier est aussi présent.

RÉSOLUTION NO 03.04.06.46

OBJET : DEMANDE AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS VISANT À NE PAS RETARDER LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 73 (tronçon Beauceville-St-Georges)

ATTENDU QUE le prolongement de l'autoroute 73 (tronçon Saint-Joseph-St-Georges) a été indûment retardé au moins cinq fois au cours des vingt-cinq dernières années;

ATTENDU QU'au cours des deux dernières années plusieurs séances d'informations ont été tenues afin d'assurer toute la transparence possible à un tel projet, notamment au niveau des différents impacts environnementaux;

ATTENDU QUE suite à la tenue de ces assemblées publiques le ministre des Transports a apporté de nombreux ajustements au projet afin de minimiser les impacts sur la collectivité et le milieu environnant;

ATTENDU QU'à notre avis l'étude déposée au Bureau des audiences publiques environnementales est complète, répond aux orientations gouvernementales en matière de développement durable et démontre clairement la maximisation environnementale du projet;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années environ vingt décès sont survenus sur la route 173 entre St-Joseph et St-Georges;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité publique, de survie économique et de bien-être collectif de la région il est devenu impératif de procéder rapidement à la réalisation de cette infrastructure routière;

ATTENDU QUE la tenue d'audiences publiques aurait pour effet de retarder encore une fois ce projet faisant l'unanimité des intervenants socio-économiques de la grande Beauce;

ATTENDU QU'à notre avis il n'a pas été démontré que la tenue de telles audiences était requise pour assurer le bien être collectif et ce, dans un contexte de développement durable;

ATTENDU l'entente fédérale-provinciale dans le cadre des fonds canadiens d'infrastructure frontaliers;

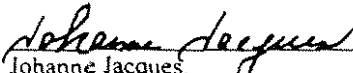
EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR : Carole Beaudoin  
ET APPUYÉ PAR : Michel Breton  
et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à monsieur Claude Béchar, ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs, de ne pas tenir d'audiences publiques et d'autoriser le plus rapidement possible le projet de prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges;

DE SIGNIFIER également notre demande, à des fins de support de leur part, à :

Michel Després, ministre des Transports;  
Laurent Lessard, ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches;  
Madame Diane Leblanc, Députée de Beauce-sud;  
et à l'honorable Député de Beauce et ministre monsieur Maxime Bernier.

COPIE CONFORME  
CE 11 AVRIL 2006

  
Johanne Jacques,  
directrice-générale/secrétaire-trésorière

Bonjour à vous, propriétaires de Beauceville, favorables au tracé <EST> de l'autoroute 73, tronçon Beauceville-Saint-Georges.

Le temps est venu de manifester votre appui à ce tracé AVANT LE 7 AVRIL PROCHAIN; vous êtes invités à utiliser le texte suivant. Merci!

Pour ce faire, 3 façons : 1- Par la poste à l'adresse ci-dessous.  
2- Courriel : voir adresse ci-dessous.  
3- Télécopieur : (418) 643-9474

Beauceville, le 29 mars 2006

M. Claude Béchard

Cabinet du ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs  
Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René Lévesque EST Québec, G1R 5V7  
Courriel : ministre@mddep.gouv.qc.ca . Télécopieur : (418) 643-4143

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous vous demandons de ne pas procéder à des audiences publiques relativement au tracé de l'autoroute 73, tronçon Beauceville-Saint-Georges.

Nous sommes d'avis que le tracé « Est » est préférable au tracé « Ouest » et ce, pour plusieurs raisons. Le nombre de résidences touchées est moins élevé avec le tracé « Est », l'impact sonore est moins important et le développement de la ville de Beauceville ne sera pas « ceinturé » par l'autoroute. De plus, le tracé « Est » est plus court, plus sécuritaire et il aura moins d'impact sur les cours d'eau.

Compte tenu de l'état de la route 173 (3 accidents en 2 semaines dont 2 mortels), nous désirons que ce tronçon d'autoroute soit en construction le plus tôt possible. Nous déplorons le fait que ce projet de construction pourrait être retardé par les propriétaires d'une seule résidence et par 2 agriculteurs qui bénéficient du support de l'UPA; En tant que simples citoyens nous désirons être entendus.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature et adresse : *André Caron*

c.c. M. André Caron, MTQ, 1156, boul. de la Rive-Sud, Saint-Romuald (Québec) G6W5M6. Télécopieur : 418)839-7768. Courriel : [andre.caron@mtq.gouv.qc.ca](mailto:andre.caron@mtq.gouv.qc.ca)

c.c. Mme. Julie Olivier, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec, G1R 6A6. Télécopieur : (418) 643-9474. Courriel : [julie.olivier@bape.gouv.qc.ca](mailto:julie.olivier@bape.gouv.qc.ca)

*Charles-Denis Poëlle*